



DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE

Acquisition d'un piège olfactif de lutte contre le moustique tigre

Dispositif communal de prévention et de réduction de la prolifération du moustique tigre

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile concerné :

.....
.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

ADRESSE DES CO-DEMANDEURS :

.....
.....
.....

2. INFORMATIONS RELATIVES AU LOGEMENT ÉQUIPÉ

- Maison individuelle
- Logement avec jardin / cour
- Résidence principale

Surface approximative du terrain : m²

3. DEMANDE DE PARTICIPATION

Je sollicite la participation financière de la commune pour l'achat du matériel suivant :

Type de piège olfactif :

.....

Marque / modèle :

.....

Nombre de pièges achetés :

Montant TTC de l'achat : €

Date d'achat : / /

Lieu d'achat (magasin ou en ligne) :

Attestation sur l'honneur

Je m'engage sur l'honneur à ne demander qu'une seule aide pour mon foyer de l'utiliser à mon domicile dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et à ne pas céder l'appareil ou le revendre. La Ville de Saint Yrieix sur Charente pourra me demander de présenter le matériel acheté au moment du dépôt du dossier d'aides en Mairie.

J'atteste avoir réglé la facture acquittée dont copie est jointe à la présente.

Fait à :

Le

Signature

Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce formulaire vont servir à la gestion et au suivi des demandes d'aide à l'acquisition d'appareil de piégeage de moustiques tigres, à la réalisation d'enquêtes, à des fins de communication et à la réalisation de statistiques. Les destinataires de ces données sont l'élue déléguée à la santé et la prévention ainsi que le service santé & développement durable. Ces données sont confidentielles et ne sont transmises à aucun tiers.

Les données des bénéficiaires de l'aide sont conservées 5 ans

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles du 14 avril 2016 (RGPD) et à la loi française informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données.

Pour faire valoir ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service santé & développement durable de la commune.

Si vous estimez, après avoir contacté la commune, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

: www.cnil.fr.




La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes 
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
 - Gamelles pour animaux
 - Pieds de parasol
 - Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
 - Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
 - Pluviomètres
 - Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !*

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors


Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos
et les flyers à
télécharger ici

Et passez
le message
à votre voisin

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots 
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...



L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles

